



DOUARNENEZ COMMUNAUTE  
LA POLITIQUE JEUNESSE  
COMMUNAUTAIRE  
2020-2026

Douarnenez-Poullan sur mer-Pouldergat-Kerlaz-Le Juch

***Emploi, Formation, Insertion, Mobilité, Transport, Loisirs, Sport,  
Initiatives, Citoyenneté, Logement, Education, Culture,  
Santé, Bien-être, Prévention.***

Douarnenez communauté  
Service Jeunesse  
75 rue Ar Veret  
CS 60007  
29177 Douarnenez Cedex

# SOMMAIRE

Préambule : Pourquoi une Politique Jeunesse Communautaire ? Les Enjeux	Page 3
Les Axes prioritaires : synthèse	Page 4
Axe 1 : Juguler le départ des jeunes dès la majorité ; leur permettre de vivre et travailler sur le territoire.	Page 3
Axe 2 : Promouvoir la participation des jeunes à la vie de la cité, les reconnaître en tant qu'acteurs, soutenir leurs initiatives.	Page 7 Page 8
Axe 3 : Aider à l'insertion dans la vie adulte page.	
Axe 4 : Renforcer la prévention et le bien être des jeunes.	Page 9
Gouvernance et partenariat	Page 11
Planification et calendrier	Page 12

# PREAMBULE

Dans le cadre du Projet de territoire, la prise de la compétence jeunesse le 1er janvier 2019 par Douarnenez communauté marque une prise de conscience essentielle, à savoir qu'œuvrer ensemble pour la jeunesse, à l'échelle d'un territoire pertinent, c'est assurer l'avenir du territoire, sa vitalité démographique, économique, culturelle, sociale et démocratique. La jeunesse relève d'un véritable enjeu de développement local ; c'est le défi à relever dans un territoire vieillissant.

Douarnenez Communauté s'empare donc d'une problématique fondamentale, celle des jeunes du territoire, autour d'une politique jeunesse, cohérente, ambitieuse et lisible. La politique jeunesse concerne non seulement les élus, les professionnels, les familles mais principalement les jeunes, sources d'innovation, d'inspiration et de renouvellement.

*Mais qu'est-ce qu'un jeune ? comment définir cette catégorie mouvante, en devenir ?*

Une jeune est un individu en mutation, en transition entre l'enfance et le monde adulte, en construction de son identité personnelle, sociétale et professionnelle. La jeunesse regroupe ces individus en pleine trajectoire de développement, que la société doit accompagner, guider, écouter, choyer, informer et former en distinguant deux tranches d'âges aux besoins différenciés : les 11-16 ans et les 16-25 ans. La jeunesse doit prendre le temps de se construire et ce tout au long de cette période marquante de la vie, entre le passage de l'enfance à l'âge adulte.

L'étude JEUDEV1 réalisée en 2016-17, avec l'implication de la CAF et du Conseil départemental du Finistère, doublée d'une analyse des besoins sociaux menée en 2018, met en exergue les enjeux suivants pour les jeunes et le territoire :

- Juguler le départ des jeunes dès la majorité ; leur permettre de vivre et travailler sur le territoire.
- Promouvoir la participation des jeunes à la vie de la cité, les reconnaître en tant qu'acteurs, soutenir leurs initiatives.
- Aider à l'insertion dans la vie adulte.
- Renforcer la prévention et le bien être des jeunes.

Il relève du rôle des élus du territoire de renforcer les interventions en direction de la jeunesse, à travers des actions précises, ciblées et adaptées à chaque tranche d'âges, dans un contexte où le parcours des jeunes vers le monde des adultes s'avère aujourd'hui plus long et plus difficile.

Notre politique jeunesse ne pourra s'inscrire que dans une logique de transversalité, à travers l'insertion sociale et professionnelle, la mobilité, la participation citoyenne et la prévention, tout en garantissant l'égalité d'accès de tous les jeunes aux services publics.

*Trouver un travail, un logement, un réel accès à l'autonomie, pouvoir bénéficier d'activités de loisirs innovantes et fédératrices, se préparer à la vie d'adulte, autant d'espoirs que nous fondons dans notre compétence jeunesse à travers ce document.*

# LES AXES PRIORITAIRES

AXES	OBJECTIFS	ACTIONS
<b>Axe 1 : Juguler le départ des jeunes dès la majorité ; leur permettre de vivre et de travailler sur le territoire</b>	Proposer une offre de loisirs et d'activités attractive	<a href="#">Action 1</a> : Accueil de loisir pour pré-adolescent
		<a href="#">Action 2</a> : Offre de loisirs sur les petites vacances ; animation de rue, tournois sportifs, activités à sensations fortes, activités culturelles
		<a href="#">Action 3</a> : Développer les infrastructures sportives : terrains multisports, parcours sportifs, structures de plein air...
	Améliorer l'attractivité du territoire et permettre aux jeunes de vivre sur le territoire	<a href="#">Action 4</a> : Mobilité : proposer des locations de vélos ou de véhicules pour les jeunes
		<a href="#">Action 5</a> : Mobilité : renforcer l'accès au permis / obtention du BSR
		<a href="#">Action 6</a> : Mobilité : développer le transport sur le territoire
		<a href="#">Action 7</a> : Hébergement : créer des hébergements d'accueil temporaires pour jeunes
		<a href="#">Action 8</a> : Hébergement : accéder au logement pérenne
		<a href="#">Actions 9</a> : Hébergement : projet « un toit, deux générations »
		<a href="#">Action 10</a> : Etude et travail : formations post bac et professionnelles implantées sur le territoire
<b>Axe 2 : Promouvoir la participation des jeunes à la vie de la cité, les reconnaître en tant qu'acteurs, soutenir leurs initiatives</b>	Permettre aux jeunes d'avoir leur place dans la cité, les impliquer dans les décisions	<a href="#">Action 11</a> : promouvoir l'engagement des jeunes sur le territoire
		<a href="#">Action 12</a> : Créer des temps de rencontres jeunes/élus
		<a href="#">Action 13</a> : Développer la consultation des jeunes
	Leur permettre l'initiative et la prise de décision	<a href="#">Action 14</a> : Aider les coopératives jeunesse de services ou junior associations
		<a href="#">Action 15</a> : Valoriser et soutenir les jeunes dans leurs initiatives et leurs projets
		<a href="#">Action 16</a> : Leur donner des espaces dédiés
<b>Axe 3 : Aider à l'insertion dans la vie adulte</b>	Donner aux jeunes un tremplin pour se lancer dans la vie adulte	<a href="#">Action 17</a> : Donner de l'information sur la culture, l'emploi, la formation
		<a href="#">Action 18</a> : Système de tutorat/mentorat à développer
		<a href="#">Action 19</a> : Encourager la mobilité internationale avec le SIJ Communautaire
	Aider à la formation et à l'instruction	<a href="#">Action 20</a> : Aider aux apprentissages scolaires
		<a href="#">Action 21</a> : Proposer l'accès à la culture aux jeunes
<b>Axe 4 : Renforcer la prévention et le bien être des jeunes</b>	Sensibiliser aux risques	<a href="#">Action 22</a> : Multiplier les actions de prévention, envers les jeunes et les parents
	Développer un cadre bienveillant et sécurisé	<a href="#">Action 23</a> : Présence d'éducateurs de rue/prévention spécialisée
		<a href="#">Action 24</a> : Proposer des logements d'urgence adaptés ; Proposer des services de mobilité adaptés : bus de nuit en liaison avec la discothèque du territoire...
	Considérer tous les risques et toutes les conduites à risques : drogues, alcool, violence, sexualité,...	<a href="#">Action 25</a> : Accompagner des initiatives de prévention lors des fêtes
		<a href="#">Action 26</a> : Participation aux réseaux partenariaux et soutien aux partenaires
	Insister sur les règles du vivre ensemble : égalité homme/femme, réseaux sociaux ...tout en distinguant les 11-16 ans et les 17-25 ans.	<a href="#">Action 27</a> : Laisser les jeunes s'emparer de ces sujets et en faire la prévention via les établissements scolaires
		<a href="#">Action 28</a> : Lancer un projet de « ville citoyenne », afin de permettre à tous les citoyens d'agir sur la prévention, d'activer des liens de solidarité et d'échanges intergénérationnels

## 1/ JUGULER LE DEPART DES JEUNES DES LA MAJORITE : LEUR PERMETTRE DE VIVRE ET DE TRAVAILLER SUR LE TERRITOIRE

*Le territoire de Douarnenez communauté accuse un vieillissement important, marqué par un indice de jeunesse en deçà de la moyenne bretonne (0,55 contre 0,93). La population du territoire est plus âgée qu'ailleurs (1/3 de la population a plus de 60 ans) et continue de vieillir (14% de la population a plus de 75 ans, contre 9% à l'échelle nationale), les couples avec enfants, les jeunes et les enfants étant dès lors sous-représentés.*

*Par conséquent, assurer le renouvellement et la mixité en âge de la population est fondamental ; cela suppose de pouvoir permettre aux jeunes de vivre et d'envisager un projet de vie sur le territoire. Il faut par conséquent éviter que les jeunes ne deviennent une minorité négligée.*

Cette volonté s'articule autour de 2 objectifs et de plusieurs actions :

- **Objectif 1 : Proposer une offre de loisirs attractive**

Pour ce faire, plusieurs actions sont envisagées :

**Action 1 : Créer et développer un accueil pour les 11-13 ans, repéré et identifié par les familles et les jeunes.**

-Fort partenariat avec l'ALSH primaire pour organiser une passerelle vers un ALSH dédié aux préadolescents ; 1 animateur qui les amène sur le lieu d'accueil ou 1 animateur spécifique dédié à ce public. Groupe de 12 jeunes maxi (réglementation en vigueur)

-Détermination du portage et du projet : animateurs pour encadrer, lieux, budget de fonctionnement, matériel pédagogique, axes de travail...

**Action 2 : Développer une offre de loisirs sur les petites vacances.**

-En partant de toutes les structures existantes sur le territoire, harmoniser une programmation d'activités attractives, sportives et culturelles : actions précises en direction des 11-13 ans et des 14-16 ans, sur des loisirs thématiques ; - conception d'une plaquette unique d'animation regroupant toutes les propositions d'animations prévues sur le territoire.

-Créneaux disponibles pour les jeunes dans la salle multisports avec encadrement et au stade aquatique ; animation de rue, tournois sportifs, activités à sensations fortes...

-Fédérer une animation annuelle de type évènementiel (fin de l'année scolaire,...)

-Définir les activités à sensations fortes, en bord d'océan ; kayak de mer, planche à voile, exploration sous marine, masque, tubas, ou en rivière : canoë, rafting, hot dog...

-Proposer des activités autour des sports extrêmes, stage d'auto-défense, sport de combat.

-Offre culturelle à développer : ouverture centre des arts sur les petites vacances, ...

**Action 3 : Réflexion globale sur les infrastructures sportives.**

**Pistes de réflexions :**

-Rajouter un terrain multisports.

-Implantation d'un plongoir au niveau de la jetée de la plage des sables blancs sur Tréboul.

- Structure de musculation à l'air libre avec différents modules en plein air (crosfit)
- Création d'un parcours sportif et de santé autour de la forme, élaboration de pistes de BMX – DIRT et VTT.
- Réhabilitation du skate park de Pouldavid.

- **Objectif 2 : Améliorer l'attractivité du territoire et permettre aux jeunes de vivre sur le territoire.**

*Faire venir des jeunes ou permettre aux jeunes d'envisager un projet de vie sur le territoire s'articule autour du triptyque : mobilité, hébergement et formation/emploi. Il convient également de prendre en compte le caractère rural du territoire, sachant que les jeunes en campagne rencontrent plus de difficultés d'accès à la formation et aux services de toutes natures.*

*Bien que la part des moins de 30 ans tend à diminuer sur le territoire, il convient dès lors de répondre à leurs besoins de mobilités et d'habitats spécifiques, notamment en termes de logements temporaires ou adaptés à leurs ressources.*

Pour ce faire, plusieurs actions sont envisagées :

**Action 4 : Mobilité : proposer des locations de vélos ou de véhicules pour les jeunes**

- Renforcer les partenariats existants avec les associations référentes en la matière.
- Identifier un lieu de type garage sur le territoire afin de stocker et de proposer des vélos de types VTC à la location sur des critères bien précis ; parc locatif de vélos électriques proposé par une plateforme.
- Achat d'un véhicule ou de véhicules économiques hybrides/électriques par un ensemble de partenaires financiers du territoire, logos apposés sur la voiture, afin de les proposer à la location aux jeunes détenteurs du permis B sur des demandes précises (travail, recherches d'emploi, loisirs) et répondant à des critères précis (charte d'engagement, convention signée, assurance...).

**Action 5 : Mobilité : renforcer l'accès au permis de conduire ou au BSR**

- Avec l'aide des partenaires de l'insertion professionnelle (mission locale), mise en place d'une bourse d'aide au permis de conduire sur présentation d'un dossier d'inscription.

**Action 6 : Mobilité : développer le transport sur le territoire**

- Extension du réseau de transport urbain ? transport à la demande en direction des jeunes : loisirs-rdv... ?
- Faire la publicité des portails de partage : Ouestgo, dont Douarnenez communauté est adhérent.
- Système d'autostop organisé (de type Rézopouce).

**Action 7 : Hébergement : créer des hébergements d'accueils temporaires pour les jeunes (apprentis, saisonniers et stagiaires, ...)**

- Action 4.1 du PLH (Programme local de l'habitat) : créer une structure de logements temporaires de type auberge de jeunesse et/ou foyer des jeunes travailleurs.

-Action 3.5 du PLH : promouvoir les projets d'habitat novateurs ; développer l'innovation « frugale », de type habitat léger et ou mobile :(maisonnettes, caravanes) auprès de saisonniers, ou jeunes démunis, sans abris... cela permettrait de se loger à des prix accessibles, adaptée à la mobilité résidentielle, dans des lieux isolés, en cohérence entre valeurs et mode de vie.

### **Action 8 : Hébergement : accéder au logement pérenne**

-Action 3.4 du PLH : soutenir et accompagner le développement de l'offre de logements abordables. Possibilité de Quota réservé auprès de Douarnenez habitat.

### **Action 9 : Hébergement : projet « 1 toit deux générations »**

-Action 4.1 du PLH : face aux difficultés de logement des 16-25 ans, rappeler que le logement est le premier pas vers l'autonomie ; développement de solution de logement alternatif comme « un toit, deux générations ».

### **Action 10 : Etude et travail : formations post bac et professionnelles implantées sur le territoire**

-En lien avec l'Inspection Académique, les employeurs du territoire, la chambre des métiers (apprentissage) afin d'évaluer et d'étudier des possibilités de formations à implanter sur le territoire.

## **2) PROMOUVOIR LA PARTICIPATION DES JEUNES A LA VIE DE LA CITE, LES RECONNAITRE EN TANT QU'ACTEURS, SOUTENIR LEURS INITIATIVES**

*Douarnenez communauté a la volonté de valoriser la place des jeunes, en en faisant des acteurs, dans les décisions, les projets, tout en leur laissant de la latitude pour en mener ; il faut valoriser leurs capacités à agir, proposer et construire. Il faut être en capacité de soutenir leurs propositions, aspirations et envies.*

*Le but est d'encourager la participation des jeunes et d'expérimenter de nouvelles formes d'actions collectives.*

- **Objectif 1 : Permettre aux jeunes d'avoir leur place dans la cité, les impliquer dans les décisions**

### **Action 11 : Promouvoir l'engagement des jeunes sur le territoire**

-Mise en place d'un dispositif permettant l'accueil de jeunes en situation de service civique sur différentes structures du territoire. Possibilité d'un agrément collectif à l'échelle du territoire.

-Valoriser le service civique européen et international, en favorisant le départ vers des missions adaptées aux demandes des jeunes.

-Service civique universel : information et accompagnement

### **Action 12 : Créer des temps de rencontres jeunes/élus**

-Conseil municipal de jeunes

-Elaboration d'une convention en lien avec les établissements scolaires du territoire : formation délégués de classe,...

-Visites d'institutions : Sénat, ...à voir avec les parlementaires du territoire.

### **Action 13 : Développer la consultation des jeunes**

-Participation à des COPIL selon les projets, pour associer les jeunes dès la genèse des projets.

- **Objectif 2 : Leur permettre l'initiative**

Pour ce faire, plusieurs actions sont envisagées :

### **Action 14 : Développer les coopératives jeunesse de service et les juniors associations**

-Soutien juridique et accompagnement de la démarche de projet.

### **Action 15 : Valoriser et soutenir les jeunes dans leurs initiatives**

-Fonds d'aide aux jeunes : soutenir financièrement des projets mis en place.

-Guichet unique pour l'accès à l'ensemble des dispositifs de financement : « on s'lance », fonds soutien de la MSA...

### **Action 16 : Leur donner des espaces dédiés**

-Possibilité de lieux à louer ponctuellement.

-Pérennité des foyers de jeunes présents sur le territoire.

## 3) AIDER A L'INSERTION DANS LA VIE D'ADULTE

*S'insérer dans la vie adulte est un process fait de multiples décisions, à prendre en connaissance de cause. L'information jeunesse est dès lors fondamentale pour donner aux jeunes les clés permettant d'ouvrir le champ des possibles et de prendre les bonnes décisions, surtout pour les jeunes dits « empêchés ». En ce sens, la structure information jeunesse de Douarnenez communauté joue un rôle essentiel, qu'il faut faire connaître et étendre.*

- **Objectif 1 : Donner aux jeunes un tremplin dans la vie d'adulte**

### **Action 17 : Donner de l'information sur la culture, l'emploi, la formation,...etc**

-Demande de nouvelle labellisation en SIJ (structure information jeunesse) : réflexion sur les horaires, l'implantation, la délocalisation de soirées thématiques dans les communes, les interventions en milieu scolaire portées par la SIJ, afin d'apporter au mieux l'information utile, neutre et objective dont ont besoin les jeunes.

-Présentation du SIJ lors des réunions de rentrée scolaire dans les établissements.

-Créer un site/page web dédié aux jeunes, regroupant coordonnées, programmes, horaires, ...

### **Action 18 : Développer le mentorat, au niveau local ou national**



-Projet de convention avec l'association : "chemins d'avenirs" par exemple : dispositif de mentorat, pour les accompagner dans leurs parcours.

### **Action 19 : Encourager la mobilité internationale avec le SIJ Communautaire**

-La SIJ a les capacités de renseigner sur les dispositifs d'aide à la mobilité internationale, afin d'encourager les jeunes à partir à la découverte de nouveaux horizons, travailler les langues étrangères et s'ouvrir des opportunités.

-Soutien aux chantiers internationaux : Gwennili.

- **Objectif 2 : aider à la formation et à l'instruction**

### **Action 20 : aider aux apprentissages**

-Aide aux devoirs, stages de remise à niveau en école pré-ouverte (fin août) : expérimentation à voir avec les établissements scolaires.

### **Action 21 : proposer la culture aux jeunes**

-S'appuyer sur les médiathèques pour l'accès à la lecture, club de lecture ados,...

-Déploiement du pass culture pour les jeunes (voir avec la Région).

-Proposer des ateliers autour du cinéma, adapter une programmation spécifique jeune public, 11-13 ans et 13 ans et plus avec le cinéma le Club.

-Favoriser et développer l'outil ludothèque sur l'ensemble du territoire.

-Proposition de sortie alliant l'activité sportive et l'activité culturelle.

## **4) RENFORCER LA PREVENTION ET LE BIEN ETRE DES JEUNES**

*Une politique jeunesse se doit d'accompagner l'épanouissement des jeunes. Le monde actuel présente de belles potentialités, est d'une grande richesse, mais peut être semé d'embûches, parfois difficilement surmontables pour des jeunes en pleine recherche ou expérimentation. Renforcer la prévention, c'est agir en amont et prévenir sur les risques et les problèmes, c'est accompagner le jeune dans une trajectoire sécurisée et prévenante et apporter l'information nécessaire.*

- **Objectif 1 : Sensibiliser aux risques**

### **Action 22 : Multiplier les actions de prévention, envers les jeunes et les parents.**

-Soirées thématiques jeunes/parents sur des sujets ciblés validés avec les partenaires jeunesse.

-Renforcement des interventions en milieu scolaire sur divers sujets : risques divers, estime de soi, réseaux sociaux, écrans, ...

-Aider à l'obtention du PSC1 – premiers secours civique

-Volet jeunes et prévention dans le futur Contrat Local de Santé : alcoolémie, prévention auditive, santé générale, sexualité, ...

- **Objectif 2 : Développer un cadre bienveillant et sécurisé**

**Action 23 : Présence d'éducateurs de rue/prévention spécialisée**

-Recrutement de deux éducateurs de rue (statut à définir).

-Créer un service prévention spécialisée à l'échelle du territoire, avec les partenaires institutionnels.

**Action 24 : Proposer des logements d'urgence adaptés ; proposer des services de mobilité adaptés**

-Action 4.3 du PLH : répondre aux besoins en logements temporaires, soit pour des questions de précarité ou soit pour des questions d'urgence sociale.

-Etablissement de liaisons sécurisées (navettes, bus de nuit) avec les lieux de fêtes.

- **Objectif 3 : Considérer tous les risques et toutes les conduites à risque : drogues, alcool, violence, sexualité.**

**Action 25 : Accompagner les initiatives de prévention lors des fêtes (Gras, la Vie en Reuz, nuit des Sables blancs, Temps fêtes...) et les systématiser**

-Poser dans les conventions d'objectifs liant les autorités publiques aux partenaires organisateurs d'évènements des obligations de prévention.

**Action 26 : Participation aux réseaux partenariaux et soutien aux partenaires**

-Participation au CLSPD.

-Co-animation du réseau prévention.

-Soutien aux lieux d'écoute (PAEJ) et de prise en charge.

- **Objectif 4 : Insister sur les règles du vivre ensemble : égalité hommes/femmes, réseaux sociaux, laïcité, ...**

**Action 27 : Laisser les jeunes s'emparer de ces sujets et en faire la prévention via les interventions en établissements scolaires.**

-Mallette pédagogique (Cf appel à projet MILDECA 2019).

-Création de supports audio par l'outil radio et de supports filmés par l'outil numérique.

**Action 28 : Lancer un projet de « ville citoyenne », afin de permettre à tous les citoyens d'agir sur la prévention, d'activer des liens de solidarité et d'échanges intergénérationnels.**

-Charte restaurateurs cafetiers et commerçants en vue de les associer à la prévention (Cf appel à projet MILDECA 2019)

-Formation des bénévoles et habitants sur les risques et la prévention (Cf appel à projet MILDECA 2019)

En termes de gouvernance de la politique jeunesse, les maîtres mots sont :

### ❖ Mise en réseau des acteurs-partenariat

La politique jeunesse ne peut être mise en œuvre que si elle regroupe l'ensemble des acteurs et professionnels, éducatifs, institutionnels ou associatifs, existants ou à venir. De plus, les jeunes doivent aussi être parties prenantes de cette politique publique. Seule l'approche collective, en réseau, autour de constats partagés et d'actions concertées permet d'avoir une politique jeunesse pertinente.

### ❖ Rôle de la coordination jeunesse : coordonner une démarche en direction de la jeunesse à l'échelle du pays de Douarnenez

Travailler avec l'ensemble des partenaires nécessite dès lors la présence d'un coordonnateur pour faciliter le travail du collectif, issu du terrain. Un coordonnateur est le garant du projet politique décidé par les élus.

Il doit être un acteur impliqué sur le terrain, le coordonnateur n'est pas cependant à la même place que les autres interlocuteurs. Le coordinateur est garant que chaque partenaire trouve sa place dans la démarche car les différents acteurs partagent une même problématique mais poursuivent parfois des objectifs différents. Il est aussi un facilitateur du travail de groupe.

Une politique jeunesse nécessite de mettre en place une telle coordination, de fédérer les partenaires et de développer une approche pluridisciplinaire indispensable. A travers ce mandat, la mission confiée à des techniciens par des élus devient alors essentielle pour un service public de qualité.

Le coordonnateur se doit aussi de poser le cadre éthique et un certain nombre de règles communes aux partenaires :

- Garantir la circulation de l'information autour de flyers et plaquettes communes notamment au niveau des programmes d'animation jeunesse, et de certains dispositifs de prévention.
- Décider ensemble de l'utilisation des informations échangées.

La recherche de financements extérieurs, par des candidatures à divers appels à projets, par la recherche de subventions, fait partie intégrante des missions de coordination.

### ❖ Transversalité

Douarnenez communauté, compétente en matière de jeunesse, disposant d'une coordination jeunesse, pivot au sein du réseau d'acteurs, croise ses différentes politiques publiques en faveur de la jeunesse : compétence habitat, équipements sportifs d'intérêt communautaire, transport et mobilité, ...

Notre territoire ayant pris acte du besoin de déployer une politique jeunesse, affiche donc clairement la volonté de développer des actions préventives en complémentarité des autres propositions d'actions : les loisirs, le besoin de logement, la mobilité, les études, le travail, la formation...

### ❖ Expérimentation – évaluation

Cette politique jeunesse doit se permettre l'expérimentation de dispositifs ou de projets, avec une capacité à évaluer leur efficacité ou leur retour auprès des publics visés. L'évaluation est conçue comme un moyen de pilotage des actions, il est important d'associer l'ensemble des parties prenantes dans la démarche, chacun des acteurs impliqués ayant des informations à partager et à recevoir. Ceci est une condition importante afin que la dynamique de projet et les orientations prises s'inscrivent dans la concertation.

## ❖ Instances de pilotage

La politique jeunesse s'appuie sur les instances suivantes :

- ❖ Un comité technique, formé de techniciens et professionnels,
- ❖ Une commission jeunesse, formée d'élus,
- ❖ Un réseau prévention, formé d'élus et de techniciens.

## 6) PROPOSITION D'UN CALENDRIER PREVISIONNEL

	EN COUR/ACTION LANCEE	MOYEN TERME 2020/22	LONG TERME 2023/...
<a href="#">Action 1</a> : Accueil de loisir pour pré-adolescent			
<a href="#">Action 2</a> : Offre de loisirs sur les petites vacances ; animation de rue, tournois sportifs, activités à sensations fortes, activités culturelles			
<a href="#">Action 3</a> : Développer les infrastructures sportives : terrains multisports, parcours sportifs, structures de plein air...			
<a href="#">Action 4</a> : Mobilité : proposer des locations de vélos ou de véhicules pour les jeunes			
<a href="#">Action 5</a> : Mobilité : renforcer l'accès au permis / obtention du BSR			
<a href="#">Action 6</a> : Mobilité : développer le transport sur le territoire			
<a href="#">Action 7</a> : Hébergement : créer des hébergements d'accueil temporaires pour jeunes			
<a href="#">Action 8</a> : Hébergement : accéder au logement pérenne			
<a href="#">Actions 9</a> : Hébergement : projet « un toit, deux générations »			
<a href="#">Action 10</a> : Etude et travail : formations post bac et professionnelles implantées sur le territoire			
<a href="#">Action 11</a> : promouvoir l'engagement des jeunes sur le territoire			
<a href="#">Action 12</a> : Créer des temps de rencontres jeunes/élus			
<a href="#">Action 13</a> : Développer la consultation des jeunes			
<a href="#">Action 14</a> : Aider les coopératives jeunesse de services ou junior associations			
<a href="#">Action 15</a> : Valoriser et soutenir les jeunes dans leurs initiatives et leurs projets			
<a href="#">Action 16</a> : Leur donner des espaces dédiés			
<a href="#">Action 17</a> : Donner de l'information sur la culture, l'emploi, la formation			
<a href="#">Action 18</a> : Système de tutorat/mentorat à développer			
<a href="#">Action 19</a> : Encourager la mobilité internationale avec le SIJ Communautaire			
<a href="#">Action 20</a> : Aider aux apprentissages scolaires			
<a href="#">Action 21</a> : Proposer l'accès à la culture aux jeunes			
<a href="#">Action 22</a> : Multiplier les actions de prévention, envers les jeunes et les parents			
<a href="#">Action 23</a> : Présence d'éducateurs de rue/prévention spécialisée			
<a href="#">Action 24</a> : Proposer des logements d'urgence adaptés ; Proposer des services de mobilité adaptés : bus de nuit en liaison avec la discothèque du territoire...			
<a href="#">Action 25</a> : Accompagner des initiatives de prévention lors des fêtes			
<a href="#">Action 26</a> : Participation aux réseaux partenariaux et soutien aux partenaires			
<a href="#">Action 27</a> : Laisser les jeunes s'emparer de ces sujets et en faire la prévention via les établissements scolaires			
<a href="#">Action 28</a> : Lancer un projet de « ville citoyenne », afin de permettre à tous les citoyens d'agir sur la prévention, d'activer des liens de solidarité et d'échanges intergénérationnels			